

Emplacements réservés pour ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert (au titre de l'article L.151-41 2° et 3° du Code de l'urbanisme)					
Parcelles	Adresse	Surface	Destination	Bénéficiaire	Reperage au plan
A 21	Rd Eugène Decroix/ Rue Henri Barbusse	1 540 m <sup>2</sup>	Espace vert – Espace sportif et de loisirs	Région Ile-de-France	1
A3, A4	Rue du Président Robert Schuman	8 749 m <sup>2</sup>	Espace vert – Espace sportif et de loisirs	Région Ile-de-France	2
A28, A29, A30	Bd Jean Jaurès	35 414 m <sup>2</sup>	Espace vert – Espace sportif et de loisirs	Région Ile-de-France	3
K 200, K 256 (en partie)	Rue de Paris – Rue Léon Renault	4 927 m <sup>2</sup>	Équipement public	Ville des Lilas	4
L 122, L 123	24, rue du Centre	305 m <sup>2</sup>	Espace vert	Ville des Lilas	5
G 53	Avenue Pasteur – Rue des Frères Flaviers	18 m <sup>2</sup>	Espace vert	Ville des Lilas	6
B 106 (en partie), B 107 (en partie)	Rue de Paris, Rue Paul Langevin	1 m de largeur	Espace public Accessibilité PMR	Ville des Lilas	7

  

Emplacements réservés pour voie ou passage public à créer ou à élargir (au titre de l'article L.151-41 1° du Code de l'urbanisme)					
Adresse	Surface	Destination	Bénéficiaire	Reperage au plan	
Du n°13 au n°21 de la rue Rouget de Lisle	125 m <sup>2</sup>	Élargissement unilatéral de la voie à 8 m compté à partir de l'alignement de face côté opposé	Ville des Lilas	8	
Du n°13 au n°15 de la rue Georges Pompidou	55 m <sup>2</sup>	Élargissement de la voie	Ville des Lilas	9	
Du n°62 au n°84 et du n°110 au n°116 rue Romain Rolland	528 m <sup>2</sup>	Élargissement unilatéral de la voie à 12 m compté à partir de l'alignement de face côté opposé	Ville des Lilas	10	

Emplacements réservés en vue de la réalisation d'un programme de logements locatifs sociaux (au titre de l'article L.151-41 4° du Code de l'urbanisme)					
Parcelles	Adresse	Destination	Surface	Bénéficiaire	Reperage au plan
O 69, D 218, D 71, D 217	18-20 rue de la République, 22-28 rue de Tapis Vert	Logements sociaux	1 440 m <sup>2</sup>	Ville des Lilas	A
P 270 (en partie)	3-5 rue Esther Custer	Logements sociaux	301 m <sup>2</sup>	Ville des Lilas	B
F 55, F 56, F 57, F 58	1-5 Rd Eugène Decroix – 12-16 avenue Falbalbe	Logements sociaux et possibilité de commerce (30 % maximum de SDP à destination de commerces)	766 m <sup>2</sup>	Ville des Lilas	C
H 212, H 213, H 257	87 avenue Pasteur	Logements sociaux et possibilité de commerce (30 % maximum de SDP à destination de commerces)	2 211 m <sup>2</sup>	Ville des Lilas	D
L 52, L 186	Saint Patry	Logements sociaux	880 m <sup>2</sup>	Ville des Lilas	E
H 254	18 rue de Bonneville	Logements sociaux et possibilité de commerce (30 % maximum de SDP à destination de commerces)	612 m <sup>2</sup>	Ville des Lilas	F
E 161, E 202, E 31	14 rue de la Rochefoucauld / 35 et 37 bis Rd Decroix	Logements sociaux	1 194 m <sup>2</sup>	Ville des Lilas	G
I 83	37-39 rue du Cœur Français	Logements sociaux	382 m <sup>2</sup>	Ville des Lilas	H
O 98	159 rue de Paris	Logements sociaux et commerce (30 % maximum de SDP à destination de commerces)	524 m <sup>2</sup>	Ville des Lilas	I
J 273, J 278	159 rue de Nosty-le-Sec	Logements sociaux	2 098 m <sup>2</sup>	Ville des Lilas	J
K 113, K 175	59-63 rue du Gard-Chaise	Logements sociaux	634 m <sup>2</sup>	Ville des Lilas	K
O 69	23 rue des Brétiers	Logements sociaux	1 222 m <sup>2</sup>	Ville des Lilas	L
G 109, G 225	Site de la maternité	Logements étudiants conventionnés	790 m <sup>2</sup>	Ville des Lilas	M
N 227, N 228, N 229, N 230, N 231, N 232, N 233, N 234, N 235, N 236, N 237	223-225 rue de Nosty-le-Sec, 130-130bis avenue du Maréchal de Lattre	Logements sociaux	3 623 m <sup>2</sup>	Ville des Lilas	N
O 54 et D 288 (en partie)	38-50 rue du Tapis Vert	Logements sociaux	1 795 m <sup>2</sup>	Ville des Lilas	O
P 305 à 307	213 rue de Paris	Logements sociaux	645 m <sup>2</sup>	Ville des Lilas	P
G 85	66 rue de Paris	Logements sociaux (55 % en accession sociale/45% en logements locatifs sociaux) et commerces (50 % maximum de SDP à destination de commerces)	785 m <sup>2</sup>	Ville des Lilas	Q
O 38	35, rue du Tapis Vert	Logements sociaux	842 m <sup>2</sup>	Ville des Lilas	R
H 258, H 272, H 273	23-25 rue Charlevoix	Logements sociaux	1 028 m <sup>2</sup>	Ville des Lilas	S
T 155, T 156	143-145 rue de Paris	Logements sociaux et commerce (30 % maximum de SDP à destination de commerces)	561 m <sup>2</sup>	Ville des Lilas	T
U 197	12, rue Lecroix	Logements sociaux	247 m <sup>2</sup>	Ville des Lilas	U
O 269	5, rue Georges Clémenceau	Logements sociaux	137 m <sup>2</sup>	Ville des Lilas	V
V 144	151, rue de Paris	Logements sociaux et commerce (30 % maximum de SDP à destination de commerces)	193 m <sup>2</sup>	Ville des Lilas	W

### 7.3.a PLAN ANNEXE

Emplacements réservés

Échelle 1 : 2 000

PLU RÉVISÉ APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE EN DATE DU 20 NOVEMBRE 2018



#### Légende

- Limite communale
- Emplacement réservé pour voie ou passage public à créer ou à élargir (Article L.151-41 1° du Code de l'urbanisme)
- Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert (Article L.151-41 2° et 3° du Code de l'urbanisme)
- Emplacement réservé en vue de la réalisation d'un programme de logements locatifs sociaux (L.151-41 4° du Code de l'urbanisme)

